

## [Repérage précoce des enfants autistes](#) [1]

Darmanin, G. (Rapp.), Buzyn, A. (Rapp.), Assemblée nationale. (2018). *Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019*. Projet de loi n° 1297 du 10 octobre 2018.

L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité le 26 octobre 2018 un dispositif favorisant un repérage précoce de l'autisme et la mise en place d'un parcours de soins pour les enfants repérés, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019. Voir l'**article 40** du projet de loi. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.

[Consulter le projet de loi \(Assemblée nationale\)](#) [2]

## Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/rep%C3%A9rage-pr%C3%A9coce-des-enfants-autistes>

[2] <http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl1297.asp>